



Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 mars 2021

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Pascal CAILLE, Mme Sonia LAUTRU, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, Mme Isabelle LACREUSE, M. Pascal BROCHARD, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, M. Antoine SANTOS, les conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE, M. Jean-François BOLTEAU, conseiller délégué.

BUDGET 2021

"Focus 2020" : La crise sanitaire que nous traversons est venue perturber les prévisions budgétaires. Des dépenses à caractère général ont diminué de par la non utilisation des salles, les frais de personnel ont augmenté du fait des protocoles à appliquer au restaurant scolaire, les locations de salles n'ont pas généré les recettes attendues. Somme en conséquence du Covid, on constate une baisse des dépenses de 32 000 € et une baisse des recettes de 22 000 €.

Le budget principal 2021 présenté est en adéquation avec le budget voté en 2020. Il est cependant important de noter que des recettes supplémentaires, à hauteur de 116 000 euros, viennent augmenter le budget. Elles sont principalement issues de la fiscalité et des différentes dotations perçues par la commune.

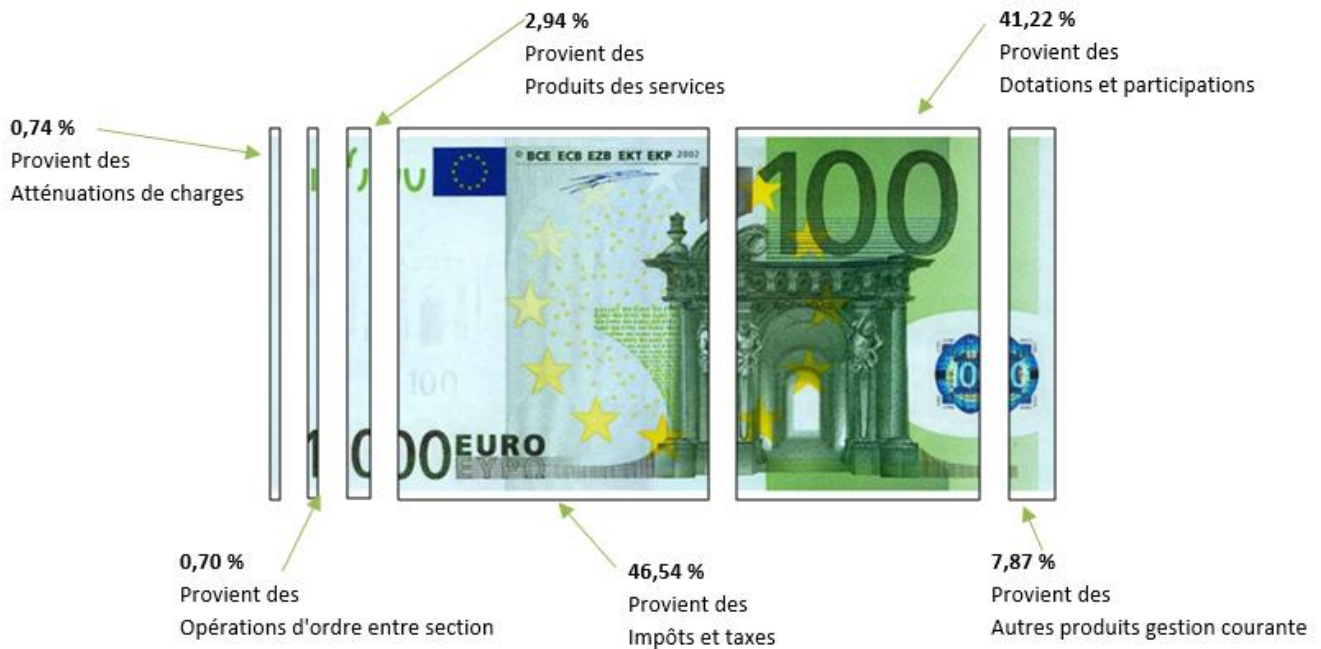
Pour la 4ème année consécutive, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des contributions directes (impôts) malgré la perte non négligeable de la taxe d'habitation qui est partiellement compensée par l'Etat. De plus, à compter de 2021, la commune percevra aussi la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Après la reconduction des dépenses d'investissements annuelles, le conseil municipal a délibéré sur différents projets qui auront lieu ou qui débiteront en 2021 :

- Une réflexion sur la création d'un skate park va débuter en relation avec de jeunes brouziliens
- L'aménagement des dépendances du Prieuré en salle communale
- Les travaux de rénovation de l'école publique
- La poursuite des travaux d'effacement des réseaux qui contribue à la sécurité de l'alimentation électrique et permettra l'accueil de la fibre optique.

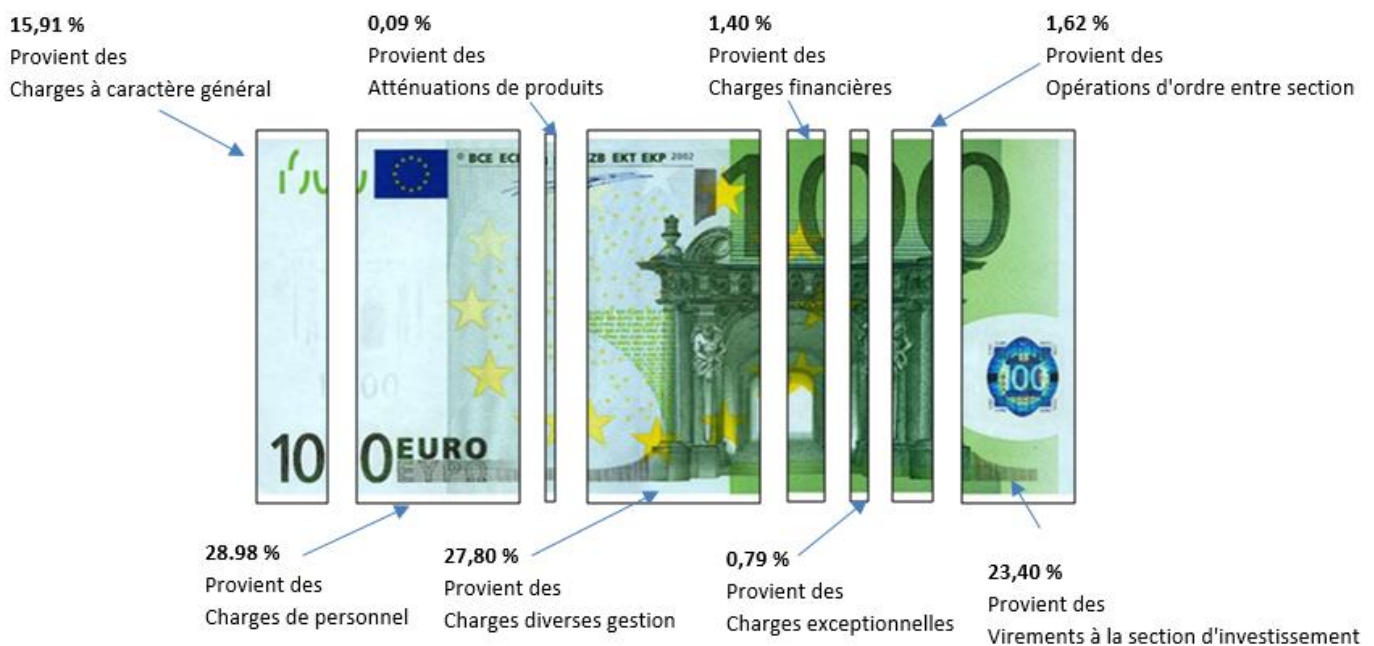
Budget Fonctionnement - Recettes

Par chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	%
002- Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
013- Atténuations de charges	5 000,00 €	156,87 €	15 850,00 €	0,74%
042- Opérations d'ordre entre section	15 000,00 €	14 089,25 €	15 000,00 €	0,70%
70- Produits des services	61 180,00 €	70 616,53 €	63 360,00 €	2,94%
73- Impôts et taxes	969 523,85 €	1 026 682,93 €	1 002 463,93 €	46,54%
74- Dotations et participations	814 137,55 €	829 863,72 €	887 841,55 €	41,22%
75- Autres produits gestion courante	173 152,30 €	14 908,90 €	169 438,40 €	7,87%
76- Produits financiers	0,00 €	2,13 €	0,00 €	0,00%
77- Produits exceptionnels	0,00 €	46 195,26 €		0,00%
TOTAL	2 037 993,70 €	2 002 515,59 €	2 153 953,88 €	100,00%



Budget Fonctionnement - Dépenses

Par chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	%
011- Charges à caractère général	364 345,00 €	265 488,73 €	342 660,00 €	15,91%
012- Charges de personnel	599 650,00 €	583 819,83 €	624 240,00 €	28,98%
014- Atténuations de produits	2 000,00 €	1 555,00 €	2 000,00 €	0,09%
65- Charges diverses gestion courante	413 426,00 €	404 311,27 €	598 774,06 €	27,80%
66- Charges financières	33 700,00 €	29 325,90 €	30 200,00 €	1,40%
67- Charges exceptionnelles	10 500,00 €	16 466,08 €	17 000,00 €	0,79%
042- Opérations d'ordre entre section	39 795,77 €	83 130,77 €	35 000,00 €	1,62%
023- Virements à la section d'investissement	574 576,93 €		504 079,82 €	23,40%
TOTAL	2 037 993,70 €	1 384 097,58 €	2 153 953,88 €	100,00%



Budget Investissement - Recettes			
	BP 2020	CA 2020	BP 2021
AFFECTATION DE RESULTATS ET EPARGNE BRUTE			
EXCEDENT DE FONCTIO CAPITALISE	531 112,02 €	531 112,02 €	618 418,01 €
VIREMENT EXCEDENT FONCT	574 576,93 €		504 079,82 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Amortissement effacement réseaux et logiciels	39 795,77 €	39 795,77 €	35 000,00 €
RESTES A REALISER DU BUDGET 2019			
Contrat de Ruralité Département sur City Parc	90 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €
VENTES IMMOBILIERES			
Cession terrain Lot La Carrière		41 688,27 €	
Cession terrain Lot La Carrière	43 335,00 €	1 646,73 €	
SUBVENTIONS ET AUTRES RECETTES			
Fonds de concours Restaurant scolaire	44 151,00 €	0,00 €	44 141,00 €
Contrat de ruralité Départ. sur extension restau sco	100 000,00 €	30 000,00 €	70 000,00 €
Fonds Ecole - Restaurant scolaire	30 700,00 €	0,00 €	30 700,00 €
Restauration Dépendances du Prieuré (Département)			46 329,52 €
Restauration Dépendances du Prieuré (Région)			60 000,00 €
Subvention école numérique			2 100,00 €
FCTVA sur travaux investissement	169 192,72 €	167 989,61 €	111 000,00 €
Taxe d'aménagement	30 000,00 €	43 354,07 €	40 000,00 €
EMPRUNTS			
Emprunt résiliation bail Foyer Soleil	330 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €
Prêt relais FCTVA	150 000,00 €	0,00 €	
Autres emprunts	23 058,25 €	0,00 €	227 727,09 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 155 921,69 €	945 586,47 €	2 009 495,44 €

Budget Annexes

Budget	Montant en Fonctionnement
Budget Restaurant scolaire	340 200,00 €
Budget Lotissement la Croix-Carron	210 016,56 €
Budget Lotissement le Chêne Vert	301 500,00 €
Budget Lotissement la Carrière	314 559,00 €
Budget Lotissement les Rivières	149 679,16 €

Budget Investissement - Dépenses	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	
Solde d'exécution reporté	520 441,44 €
Remboursement de la dette	181 000,00 €
Ecritures d'ordre	15 000,00 €
Restes à réaliser 2020	501 960,00 €
Administration Générale, Communication et informatique	27 700,00 €
<i>Création nouveaux caveaux - Cimetière</i>	11 200,00 €
<i>Outils de communication</i>	3 000,00 €
<i>Matériel informatique école/mairie</i>	10 400,00 €
<i>Matériel électoral</i>	3 100,00 €
Voirie, réseaux, foncier et aménagements extérieurs	319 094,00 €
<i>Travaux sur voirie rurale</i>	100 000,00 €
<i>Aménagements divers Centre Bourg</i>	25 700,00 €
<i>Signalétique</i>	4 240,00 €
<i>Travaux sur réseaux</i>	153 954,00 €
<i>Travaux de sécurisation en hameaux</i>	7 000,00 €
<i>Skate Parc</i>	20 000,00 €
<i>Matériel technique</i>	8 200,00 €
Patrimoine Bâti	442 800,00 €
<i>Restauration des Dépendances du Prieuré</i>	373 000,00 €
<i>Etude création de la nouvelle bibliothèque</i>	5 000,00 €
<i>Rénovation de la couverture de l'école des Tilleuls</i>	43 000,00 €
<i>Travaux d'économie d'énergie</i>	10 000,00 €
<i>Autres travaux sur bâtiments existants</i>	11 800,00 €
Enfance Jeunesse	1 500,00 €
<i>Structures de jeux - Ecole des Tilleuls</i>	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 009 495,44 €

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES FOYERS SOLEIL

Le bail concernant les "Foyers Soleil" donné par la Commune des Brouzils à Vendée Logement a été résilié le 19 février 2021. La commune est désormais propriétaire de l'ensemble comprenant 14 logements (7 de type 1 Bis ayant chacun une surface habitable d'environ 33 m², 7 de Type 2 ayant chacun une surface habitable d'environ 47 m²), six garages et une salle pour un usage commun.

Jusqu'alors, Vendée Logement confiait la gestion des logements au CCAS des Brouzils par convention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer une nouvelle convention par laquelle la Commune confierait la gestion de l'ensemble « Foyers Soleil » au CCAS pour une durée de 12 années. Le CCAS continuerait d'en assurer la gestion ainsi que l'entretien courant des bâtiments et en contrepartie reverserait à la commune une somme à déterminer annuellement et qui permettrait d'assurer le remboursement des annuités d'emprunt (intérêts et amortissements) pour le prêt contracté pour financer la soulté liée à la résiliation.

Cette convention sera proposée au CCAS lors de sa séance du 24 mars 2021.

LOTISSEMENT DU CHENE VERT

Vendée Logement a déposé, début mars, les permis de construire des 3 îlots composant le Lotissement du Chêne Vert et permettant la construction de 6 logements locatifs. En parallèle, Vendée Logement sollicite la commune pour l'exonération totale ou partielle de la Taxe d'Aménagement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – GROUPEMENT DE COMMANDES



La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts nous propose de renouveler notre adhésion au groupement de commandes concernant la fourniture de papier pour un marché d'1 an reconductible 3 fois. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption qui lui est délégué pour les propriétés suivantes :

Adresse	Réf. cadastrale	Adresse	Réf. cadastrale
14 rue du Vivier	AB 156	La Chemairière	AE
6B rue Jean Yole	AI 19	10 rue Pasteur	AB 150
31 rue du Jardin	AB 290	Le Fief	AH 24
Le Fief	AI 57 - AI 58	Le Fief	AH 25

MISE EN PLACE D'ASTREINTES AUX SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal a validé la mise en place d'astreintes pour le personnel du service technique communal courant 1^{er} semestre 2021



Celles-ci auront vocation à assurer la mise en sécurité des personnes uniquement.

L'organisation sera la suivante :

- Roulement entre 5 agents volontaires tous les 7 jours ;
- L'agent d'astreinte disposera d'un véhicule équipé d'outillage et matériaux, d'un téléphone, d'un cahier de procédure, des coordonnées des élus et d'un plan de la commune ;
- L'indemnité d'astreinte sera de 159.20 € brut/semaine avec paiement des heures supplémentaires pour le temps d'intervention éventuel.

FONDS DE RELANCE 2021 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Département et la Région lancent des programmes de subventions, à l'attention des communes, dénommés « Fonds de relance 2021 ». Ces aides portent sur tout type d'investissement. Le Conseil Municipal décide de se positionner dans cette démarche en y inscrivant le projet de réhabilitation des dépendances du Prieuré.

EFFACEMENT DES RESEAUX ROUTE DE LA FORET

Les travaux d'effacements des réseaux rue du Stade sont en cours et vont se poursuivre route de la Forêt. Pour réaliser ce dernier tronçon une nouvelle convention va être signée avec le SYDEV pour un montant de 44 400 €.

FOCUS SUR L'AGRICULTURE BROUZILLENNE

L'édition 2021 du Salon international de l'agriculture ayant été annulée en raison des contraintes sanitaires, nous avons souhaité, à l'échelle locale et en soutien à ce secteur économique, dresser un focus sur l'agriculture Brouzillienne.



L'agriculture est un élément important de notre économie nationale, sur le plan du commerce extérieur ainsi que sur l'emploi. Pour mémoire, 1 agriculteur génère 8 emplois directs ou indirects. D'ailleurs dans notre région nous connaissons l'importance de l'agro-alimentaire, générateur d'emplois salariés.

La commune des Brouzils a fait l'objet d'un premier remembrement en 1969 pour une amélioration du parcellaire, suite à l'évolution de l'agriculture. Puis, en 1992, suite au passage de l'autoroute A83, un deuxième remembrement a été effectué pour éviter une emprise importante sur les exploitations.

La superficie de la commune est de 4125 Ha dont environ 3000 Ha correspondent à la Surface Agricole Utile (SAU) exploitée.

A ce jour, aux Brouzils, nous comptons 23 exploitations totalisant 48 agriculteurs dont 5 femmes. 15 jeunes agriculteurs se sont installés ces dernières années.

Ces exploitations sont classées sous différentes formes juridiques :

- 3 sont installées à titre individuel
- 11 GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)
- 7 EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)
- 2 SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole)



La Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) créée en 1945, est l'une des plus anciennes du département de la Vendée. À l'époque l'une des principales activités était le battage. La CUMA des Brouzils regroupe les $\frac{3}{4}$ de la surface agricole utile. Les activités sont aussi diverses que les exploitations : traction, travail du sol, ensilage, moissonnage, manutention, pulvérisation, épandage... Cela représente environ une centaine de matériel. La construction d'un hangar atelier a vu le jour en 2006 et a permis l'embauche d'un salarié pour l'entretien du matériel.

La quasi-totalité des exploitations adhèrent à la coopérative à laquelle sont venues s'ajouter d'autres groupements de communes extérieures permettant ainsi de mieux rentabiliser les équipements.



Sur notre territoire dit du bocage, la majorité des exploitations est à vocation élevage : bovins, lait et viande, volailles. La production de céréale est également bien présente sur l'ensemble des exploitations. Certaines se sont aussi diversifiées dans la production de légumes de plein champ.

Depuis des années, au niveau local comme national, l'agriculture s'est beaucoup développée pour répondre aux attentes des pouvoirs publics qui, ne l'oublions pas, après-guerre, avait besoin d'accroître la production agricole pour nourrir la population nationale et européenne.

Cet objectif atteint, l'agriculture s'est à nouveau, adaptée et modernisée pour répondre aux attentes nouvelles des consommateurs en termes de traçabilité, qualité, environnement... Elle a alors investi dans de nouveaux bâtiments d'élevage mieux adaptés aux conditions de travail de notre époque. Mais ces investissements ont aussi été imposés par une obligation de mise aux normes dont la finalité est le respect de l'environnement, grâce à la maîtrise des effluents d'élevage.



Tous ces investissements représentent un coût et donc une charge importante, pour les exploitants, qui n'est financièrement pas couverte faute de prix rémunérateurs.

Les actions menées par le milieu agricole et relatées encore ces jours derniers dans les médias en témoignent, ce secteur économique est particulièrement touché par une crise qui perdure suscitant une certaine inquiétude auprès de nos agriculteurs.

Ensemble soutenons notre agriculture en privilégiant "Le Consommer Local".

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

La municipalité souhaite renouveler le dispositif "Argent de Poche" pour les vacances de Pâques.

Rappel : Le dispositif « Argent de Poche », inscrit dans le programme national « Ville Vie Vacances », crée la possibilité pour les jeunes de **16 et 17 ans** d'effectuer des chantiers de proximité d'intérêt collectif en contrepartie d'une indemnisation. Bien que les projets soient relativement libres, la mise en place du dispositif nécessite de respecter certaines modalités afin de répondre au mieux aux objectifs de la démarche.

Les chantiers se déroulent par demi-journée (3 heures de travail effectif avec pause de 15 ou 30 minutes au bout de 1.50 heure) pendant les périodes de vacances (20 jours maximum l'été et 10 jours maximum sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires), dans des lieux publics ou dédiés à l'accueil du public. Les chantiers chez les particuliers ou dans une entreprise ne sont pas éligibles. De plus, ils ne doivent pas rentrer en concurrence avec un prestataire professionnel habituel.

Les missions ne doivent nécessiter aucune compétence particulière. Elles doivent permettre une alternance d'aménagement et d'entretien afin d'apporter un intérêt aux jeunes (à la différence des travaux d'intérêt général). Une concertation avec les jeunes en amont du projet faisant appel à leur créativité permettra de valoriser leur initiative et donner du sens à leur engagement.

Les jeunes n'étant ni stagiaires ni salariés, chaque demi-journée est rémunérée 15 € maximum (seuil d'exonération de charges sociales). Cette indemnisation n'ouvre aucun droit.

Les jeunes intéressés par ce dispositif sont invités à se faire connaître au secrétariat de la Mairie.



Polleniz vous protège des chenilles urticantes

Comme chaque année, Polleniz organise en Pays de la Loire une campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul-brun. Ces chenilles peuvent occasionner de fortes défoliations des arbres auxquels elles s'attaquent au printemps et représentent des risques pour la santé humaine et animale.



Comme l'an dernier, le mode opératoire pour participer à la lutte collective organisée par Polleniz a été simplifié :

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire en mairie, il suffit de se rendre sur le site internet www.polleniz.fr pour en faire la demande, en remplissant le formulaire en ligne (les inscriptions sont ouvertes à partir de mi-mars). Informations et tarifs seront consultables en ligne.

~ ETATCIVIL ~

Pour être en conformité avec le règlement européen général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) la commune ne publiera plus les adresses dans l'onglet Etat-Civil

Nous accueillons avec joie la **naissance** de...
Cyrielle MEHEUT

le 18 février 2021

Tous nos vœux de bonheur **aux mariés**...
Maud DUGAST ET Matthieu MINGUET

le 27 février 2021

Avec tristesse nous vous faisons part du **décès** de...

Anne-Marie GENTY

le 2 mars 2021

Marcel MÉCHINAUD

le 4 mars 2021

Marie-Louise FAVROUL

le 13 mars 2021

Hélène CHARRIEAU

le 16 mars 2021